

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-108_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 juin 2024

Date de convocation
24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Servitudes de passage réseau de transfert de Montbarrey N°108/2024

Nombre de membres

40

Présents

31

Représentés

2

Excusés

8

Votants

33

Présents

Mesdames Paillet, Valot, Giancatarino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

Absents M. Baton.

Vu la délibération n°123/2019 du 3 juillet 2019, par laquelle le Conseil communautaire validait la construction de la nouvelle station d'épuration de Montbarrey et la construction de réseaux de transfert pour les effluents des communes de La Vieille Loye et Ounans,

Vu la délibération n°174/2021 du 17 septembre 2021, par laquelle le Conseil communautaire a validé la mise en place de servitudes sur des parcelles traversées par les réseaux, afin de définir une emprise pour l'exploitation et protéger les réseaux dans le temps,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 17 septembre 2021, afin de prendre en compte des changements de propriétaires survenus pendant l'exécution des travaux, mais aussi le franchissement des parcelles appartenant à la commune d'Ounans faisant l'objet d'un numéro cadastral, conformément à la liste ci-dessous :

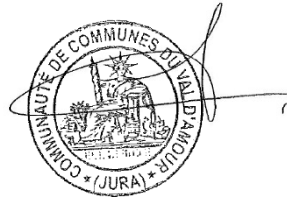
Commune	Nom du propriétaire	N° de parcelle	Nature des canalisations
Ounans	M Sylvain Bouton (en remplacement de Louis Bouton)	ZI 72 et 73	Eaux usées sous pression
Ounans	Sylvie, Clément et Lucas Schouwey (en remplacement d'Emmanuel Schouwey)	ZI 67 et 68	Eaux usées sous pression
Ounans	Commune d'Ounans	ZK 139 et 140	Eaux usées sous pression Eau potable

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la mise en place de servitudes de passage de canalisations à titre gratuit sur les parcelles avec leurs propriétaires,
- Décide du règlement de ces servitudes par la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative,
- Autorise la 1^{ère} Vice-présidente, Mme Virginie Pate, à les signer en tant que représentante de la Communauté de communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Alain Timal
Secrétaire de séance

